



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Inquiétudes sur la relocalisation de France 3 Île-de-France au siège de FranceTV

Question écrite n° 21678

### Texte de la question

M. Stéphane Peu interroge M. le ministre de la culture sur les conséquences que font peser le projet de transfert de l'antenne France 3 Île-De-France au siège de France Télévisions, sur le service public de l'audiovisuel dans cette région. Cette relocalisation est uniquement guidée par une logique de réduction des dépenses. Elle se fait au préjudice de l'activité des journalistes et des programmes régionaux, et finalement au détriment de la vie démocratique de la région et des Franciliens qui acquittent pourtant leur redevance audiovisuelle. Cette décision constitue une discrimination importante, en partant du principe que la région capitale n'est pas porteuse de spécificités culturelles, sociétales et territoriales comme n'importe quelle autre région française. C'est bien cette spécificité qui a été défendue en choisissant jusqu'à ce jour d'implanter le siège de l'antenne régionale en banlieue parisienne plutôt qu'à Paris, et sur un site distinct de celui du siège du groupe France Télévisions. Les personnels et représentants syndicaux de France 3 Île-de-France, mais également nombre d'élus estiment, à juste raison, que cette décision préfigure l'étouffement progressif du service public de l'audiovisuel régional. Ils ont d'ailleurs mené des investigations conjointes pour identifier une alternative de relocalisation sur un site indépendant préservant l'identité et l'autonomie de la station, et plusieurs scénarios sont sur la table. Il sollicite son intervention auprès de la direction de France télévisions pour demander l'abandon de ce projet et la mise à l'étude de relocalisations alternatives sur un site indépendant.

### Texte de la réponse

France Télévisions a déplacé les équipes de l'antenne France 3 Paris Île-de-France de Vanves vers le site voisin de la Maison France Télévisions dans le quinzième arrondissement de Paris à la fin du mois d'octobre 2019. Cette décision vise d'abord à sécuriser les équipes de France 3 Paris Île-de-France après deux incendies dont le site a été victime ces dernières années et qui les plaçaient dans des conditions d'exploitation fragilisées. Elle concourt aussi au regroupement des équipes de France Télévisions sur un nombre restreint d'emprises immobilières, permis notamment par la prise à bail en 2017 de nouvelles surfaces dans le bâtiment situé à Issy-les-Moulineaux. La relocalisation des équipes de l'antenne France 3 Paris Île-de-France ne remet aucunement en cause l'existence de cette antenne. De manière générale, France Télévisions s'est engagée, dans l'accord cadre sur le déploiement de son projet d'entreprise signé avec les partenaires sociaux le 9 mai 2019, à maintenir le maillage du territoire dans le cadre du développement de l'information régionale, en s'appuyant sur les antennes locales de France 3 qui seront préservées, et en associant l'ensemble des équipes à la production de contenus. Dans le cas particulier de France 3 Paris Île-de-France, l'antenne conserve à la fois son indépendance éditoriale et son autonomie de gestion, et dispose de son propre plateau de télévision reconstruit à l'identique de celui dont elle bénéficiait à Vanves. Le déménagement des équipes à moins d'un quart d'heure de transports en commun du site de Vanves est ainsi sans incidence sur le traitement résolument francilien de l'information de l'antenne de France 3 Paris Île-de-France, qui continue à s'appuyer sur l'expertise de ses quatre bureaux d'information qui sont à Bobigny, Melun, Versailles et Cergy. Par ailleurs, le Gouvernement a fait de la proximité une priorité de la transformation de l'audiovisuel public et elle est l'une des cinq missions principales qui est confiée au secteur dans le cadre du projet de loi relatif à la communication

audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique, présenté en Conseil des ministres le 5 décembre 2019. La cohésion nationale est en effet mise à l'épreuve par des tensions de multiples natures – sociales, économiques, territoriales, culturelles, de génération – qui ravivent le besoin de chacun de se sentir pleinement représenté. Pour répondre à cette attente, France Télévisions et Radio France entreprennent de rapprocher leurs offres de proximité. Ce rapprochement se traduira à horizon 2022 par le triplement de l'offre de programmes régionaux de France 3, en partenariat avec le réseau France Bleu.

## Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Peu](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21678

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2019](#), page 6800

**Réponse publiée au JO le :** [9 juin 2020](#), page 4055